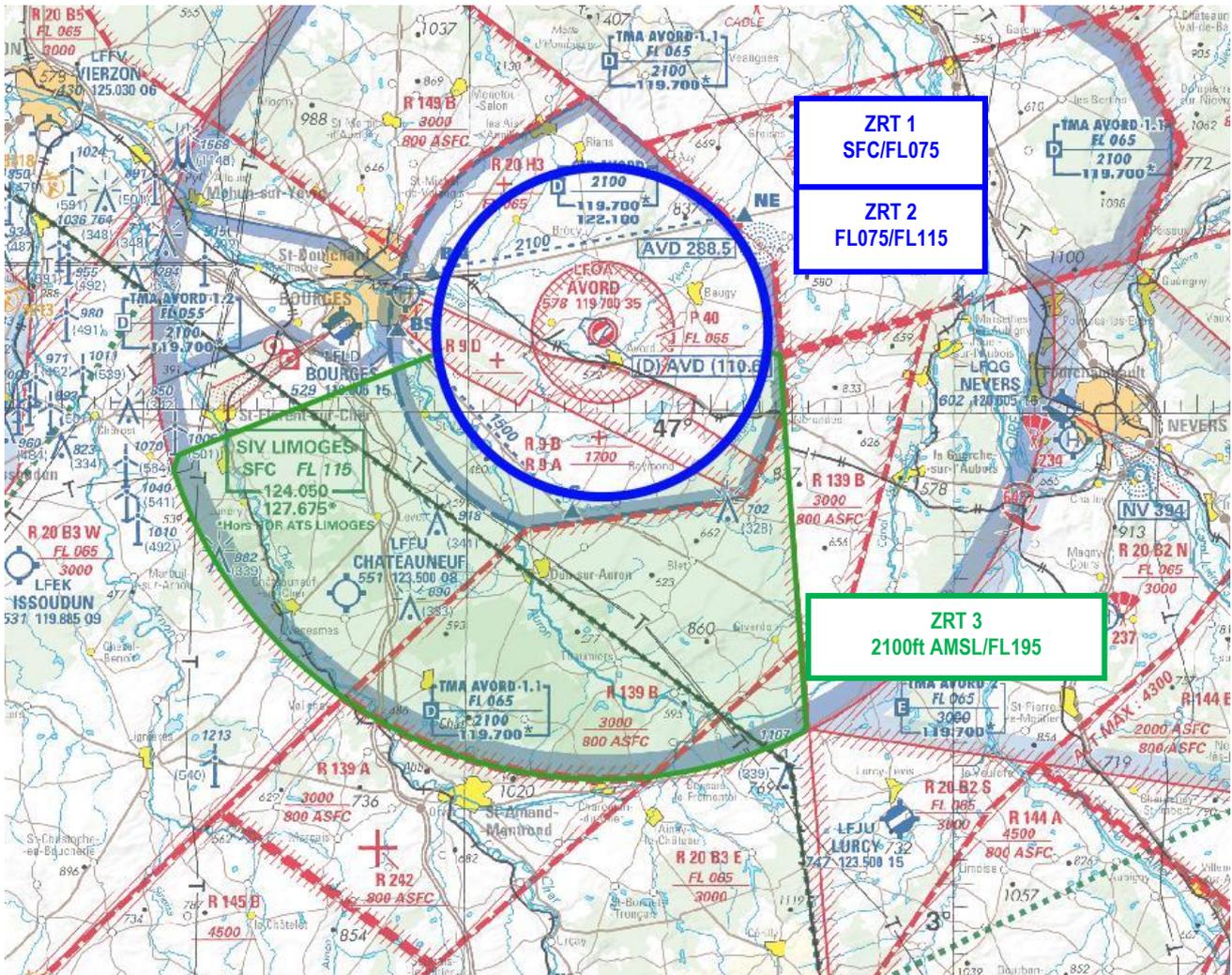


**Objet :** Création de 3 Zones Réglementées Temporaires (ZRT) dans le cadre d'une manifestation aérienne et des répétitions associées sur la Base aérienne 702 d'Avord

**En vigueur :** Du jeudi 25 au samedi 27 septembre 2025

Lieu : FIR : Paris LFFF, Bordeaux LFBB - AD : Avord LFOA, Nevers Fourchambault LFQG, Châteauneuf-sur-Cher LFFU, Bourges LFLD, Issoudun-Le Fay LFEK.



Extrait carte 1/500 000 OACI - Édition 2025

ACTIVITÉ
Manifestation aérienne.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Activables 25 septembre 2025 : 0600-1800 Activables 26 et 27 septembre 2025 : 1200-1800
ORGANISME GESTIONNAIRE
Directeur des vols (DV).

INFORMATION DES USAGERS
<p><b>Activité réelle connue de :</b>                      AVORD APP : 119.700 MHz                      PARIS INFO : 126.100 MHz                      SEINE INFO : 134.875 MHz, 120.325 MHz, 127.815 MHz                      BORDEAUX INFO : 127.675 MHz                      ST YAN : 123.405 MHz                      CLERMONT : 120.675 MHz / 122.225 MHz                      LIMOGES INFO : 124.050 MHz                      POITIERS INFO : 124.000 MHz                      BOURGES : 119.605 MHz                      NEVERS : 120.605 MHz</p>

STATUT
<p>Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui coexistent avec les portions espaces des aériens contrôlés avec lesquelles elles interfèrent et se substituent aux autres portions d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.</p>

CONDITIONS DE PENETRATION
<p>CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :                      - les aéronefs participant à la manifestation aérienne ;                      - les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, de transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone après autorisation d'Avord APP (119.700 MHz).</p>

SERVICES RENDUS
<p>CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par Avord APP.                      CAG : Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités. Dans les autres portions d'espace les services d'informations et alerte sont rendus par Avord APP.</p>

LIMITES LATERALES ET VERTICALES	
<p><b>ZRT 1</b></p> <p><u>Limites latérales</u>                      Cercle de 7 NM de rayon centré sur LFOA ARP                      PSN : 47°03'25" N, 002°38'20" E                      à l'exclusion de la zone LF-P40 qui conserve son statut habituel                      (cf. AIP ENR 5.1-)</p> <p><u>Limites verticales</u>                      SFC / FL075</p>	<p><b>ZRT 2</b></p> <p><u>Limites latérales</u>                      Cercle de 7 NM de rayon centré sur LFOA ARP                      PSN : 47°03'25" N, 002°38'20" E</p> <p><u>Limites verticales</u>                      FL075 / FL115</p>
<p><b>ZRT 3</b></p> <p><u>Limites latérales</u>                      47°02'29" N, 002°49'19" E                      46°46'38" N, 002°50'59" E                      arc horaire de 19 NM de rayon centré sur 47°03'25" N, 002°38'20" E                      46°58'04" N, 002°12'15" E                      47°02'26" N, 002°27'60" E                      arc anti-horaire de 7 NM de rayon centré sur 47°03'25" N, 002°38'20" E                      47°02'29" N, 002°49'19" E</p> <p><u>Limites verticales</u>                      2100ft AMSL / FL195</p>	

**DISPOSITION COMPLEMENTAIRE**

Les espaces aériens contrôlés et zones réglementées d'Avord autres que les ZRT 1, 2 et 3 peuvent être activés selon les conditions en vigueur (cf. AIP France).

**Activités suspendues et zones inactivables :**

- la zone LF-R 9 ne pourra pas être activée durant l'activation des ZRT.

**Activités VFR sur les aérodromes de Bourges, de Nevers, de Châteauneuf-sur-Cher et d'Issoudun :**

- Les activités VFR sont notifiées à l'approche d'Avord (119,700 MHz).

- Les itinéraires VFR publiés pour le transit dans la CTR d'Avord sont inutilisables lorsque la ZRT 1 est active.

**ORGANISMES A CONTACTER****Avant la manifestation :**

Escadron des services de la circulation aérienne 1C.702

Base aérienne 702

Avenue de Bourges

18520 AVORD

Téléphone : 02 45 41 50 49 (chef des opérations de l'ESCA)

**Pendant la manifestation :**

Approche d'Avord : 02 34 34 71 72 ou 02 48 69 25 72

Chef de quart d'Avord : 02 34 34 71 36